Séance du 6 octobre 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rivière-Bleue, MRC de Témiscouata, tenue le six octobre 2026, à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, et à laquelle sont présents : les conseillères Mesdames, Thérèse Beauregard, Véronique Bossé, Claudine Marquis et Christiane Roy, les conseillers Messieurs Yves Gagné et Grabriel Rafih formant quorum sous la présidence de Monsieur Claude H. Pelletier, maire.

Mesdames Claudie Levasseur, directrice générale, Marie-Eve Nadeau, adjointe de direction, Nadye Michaud, trésorière, Nancy Morin, inspectrice en urbanisme, Léa Vaillancourt, adjointe administrative ainsi que Messieurs Gino Dubé, technicien en loisir et Stéphane Lepage, contremaître des services techniques assistent à la présente séance.

Onze (11) personnes sont présentes dans l'assistance.

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Claude H. Pelletier, maire, déclare la séance ouverte.

26-10-195 **2.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Madame Véronique Bossé que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis, tout en laissant le point « *Affaires nouvelles* » ouvert aux discussions.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

26-10-196 **3.- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER SEPTEMBRE 2026**

Il est proposé par le conseillère Madame Véronique Bossé que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er septembre 2026 soit accepté tel que rédigé par la directrice générale.

QUE le président de cette séance et la directrice générale sont autorisés à signer ledit procès-verbal.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

26-10-197 **4.- SUIVI**

La directrice générale, Madame Claudie Levasseur, dépose un rapport mensuel des activités passées et de celles à venir.

26-10-198 **4.1- Dépôt et approbation du suivi administratif et l'engagement des employés**

Il est proposé et résolu à l'unanimité que ce conseil reçoive et approuve le rapport de la directrice générale portant sur l'engagement d'employés occasionnels, au cours du mois de septembre 2026, nécessaire à la poursuite des activités de la Municipalité.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

4.-2 Dépôt et approbation du suivi administratif

Il est proposé et résolu à l'unanimité que ce conseil reçoive et accepte le rapport de la directrice générale portant sur le suivi administratif du mois de septembre 2026.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

26-10-199 **5.- DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Thérèse Beauregard et résolu à l'unanimité que ce conseil ratifie le paiement des dépenses effectuées au cours du dernier mois, inscrites sur le bordereau numéro Sc-26-015, totalisant une somme de 29 100,00 $ (chèques numéro 10949 à 10950), ainsi que le bordereau des transferts électroniques des salaires numéro TÉ-26-008 totalisant une somme de 73 546.98 $ (fichiers no 1391 à 1396), ainsi que sur le bordereau des prélèvements électroniques numéro PÉ-26-008 totalisant une somme de 54 933.38 $ (paiements no 5997 à 6035).

QUE ce conseil approuve la liste des comptes à payer inscrits sur le bordereau numéro Sc-26-016, totalisant une somme de 165 084,04 $ (chèques numéro 10951 à 10957) et autorise le paiement des déboursés inscrits.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

26-10-200 **6.- DÉPÔT, ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 AOÛT 2026**

Il est proposé et résolu à l'unanimité que ce conseil reçoive et approuve les états financiers au 31 août 2026, tel que préparé par la trésorière et déposé par la directrice générale aux membres de ce conseil.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

7.- PROJET DE RÉSOLUTIONS

26-10-201 **7.-1 Résolution d'appui à la semaine de la sécurité ferroviaire**

ATTENDU QUE la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 21 au 27 septembre 2026;

ATTENDU QUE 252 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2025, entraînant 69 décès et 60 blessures graves évitables;

ATTENDU QUE l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens.

ATTENDU QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire.

ATTENDU QUE le CN et Opération Gareautrain demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

26-10-202 **7.-2 Motion de félicitations – Membres du service incendie**

Une motion de félicitations et de reconnaissance est proposée par tous les membres de ce conseil à l'égard des membres du service incendie de Rivière-Bleue pour l'organisation et la participation au 48e Tournoi annuel de l'Association des pompiers de l'Est-du-Québec qui s'est tenu à Rivière-Bleue les 4, 5 septembre derniers.

Félicitations aux pompiers de Rivière-Bleue pour l'excellence de leur travail au cours de la dernière année.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

26-10-203 **7.-3 Adoption du budget l'exercice 2027 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de Témiscouata**

Il est proposé par Monsieur Yves Gagné que le budget de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de Témiscouata, pour l'exercice financier du 1er janvier au 31 décembre 2027, soient acceptés tels que déposés.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

26-10-204 **7.-4 Autorisation d'engagement des employés affectés au déneigement**

ATTENDU QUE la municipalité de Rivière-Bleue a plusieurs responsabilités en matière de voirie locale et de déneigement des routes;

ATTENDU QU'afin de respecter toutes les exigences de ces responsabilités l'engagement de personnel est un incontournable;

Il est proposé à l'unanimité que la Municipalité autorise monsieur Stéphane Lepage à procéder à l'engagement du personnel nécessaire pour combler l'horaire en place.

QUE la supervision et la gestion du personnel affecté aux opérations hivernales relèvent du contremaître des services techniques, Monsieur Stéphane Lepage qui verra à la gestion en tenant compte des activités du service de voirie.

QUE la directrice générale soit autorisée à appliquer la présente résolution.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

26-10-205 **7.-5 Dépôt d'une mise à jour du rôle d'évaluation**

ATTENDU QUE Servitech Inc., firme chargée de la confection et de la mise à jour du rôle d'évaluation, a déposé une mise à jour des valeurs inscrites au rôle d'évaluation;

Il est proposé à l'unanimité que ce conseil ratifie les 51 enregistrements effectués qui amènent une augmentation de l'évaluation imposable de 1 595 400.00$, qui la porte à 126 358 300.00 $, et qui augmente la charge des taxes à recevoir de 3 657.05 $ en 2025 et augmente la charge des taxes à recevoir de 13 753.76 $ en 2026, tels que le tout plus amplement décrit sur le bordereau du rôle de perception des modifications au rôle d'évaluation du 10 septembre 2026.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

26-10-206 **7.-6 Résolution concernant l'utilisation des services de dépôt à toute heure ou pour traitement en différé**

ATTENDU QUE la municipalité de Rivière-Bleue., désire conclure une Convention d'utilisation des services de dépôt à toute heure ou pour traitement en différé avec la caisse Desjardins du Témiscouata, pour les folios suivants : 452075, 455072, 450412;

Il est proposé par Madame Thérèse Beauregard que la Convention d'utilisation des services de dépôt à toute heure ou pour traitement en différé dont une copie est soumise au conseil d'administration ou aux signataires de la présente résolution, intervienne entre la caisse et la Municipalité de Rivière-Bleue. Que Léa Vaillancourt de la Municipalité de Rivière-Bleue soit autorisée à conclure et à signer cette convention au nom de la Municipalité de Rivière-Bleue, de même qu'à signer et à remettre à la caisse d'origine les avis et nominations conformes aux modalités et clauses de la conventions (le cas échéant, que la caisse d'origine transmettra à la caisse intermédiaire.

Que cette résolution demeure en vigueur et lie la Municipalité de Rivière-Bleue tant et aussi longtemps qu'elle n'aura pas été révoquée ou remplacée par une autre résolution dont copie certifiée par le secrétaire ou autre dirigeant autorisé aura été remise à la caisse d'origine.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

26-10-207 **7.-7 Modification à la numérotation civique**

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu une demande du Comité des citoyens de Rivière-Bleue, pour le changement de la numérotation civique des entrées sur la rue Saint-Joseph Nord entre autres;

ATTENDU QUE le dossier a été confié à Madame Nancy Morin, inspectrice en urbanisme;

ATTENDU QU'une rencontre a eu lieu avec ledit comité;

ATTENDU QU'une rencontre d'information a aussi eu lieu avec les propriétaires disponibles et qu'un conte-rendu a été envoyé aux propriétaires absents;

ATTENDU QUE la Municipalité est consciente de toutes les répercutions d'un tel changement;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont procédé à une étude du dossier et ils en sont venus à un consensus ;

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la Municipalité accepte de modifier la numérotation civique de ces 4 propriétés.

QUE les nouveaux numéros civiques de ces propriétés soient maintenant :

- Rue Saint-Joseph Nord, anciennement Entrée 2 rue Saint-Joseph Nord
  Matricule 9258-00-4303
- 384, rue Saint-Joseph Nord, anciennement Entrée 2 rue Saint-Joseph Nord
  Matricule 9257-18-5657
- 388, rue Saint-Joseph Nord, anciennement 37, Entrée 2 rue Saint-Joseph Nord
  Matricule 9257-17-9783
- Rue Saint-Joseph Nord, anciennement Entrée 10 rue Saint-Joseph Nord
  Matricule 9554-81-2682

Selon la numérotation civique existante et les espaces vacants.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

26-10-208 **7.-8 Demande au ministère des transports et de la mobilité durable-déplacement d'une ligne double sur la rue Saint-Joseph Nord**

ATTENDU QUE la rue Saint-Joseph Nord, située sur le territoire de la municipalité de Rivière-Bleue, est sous la responsabilité du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable de procéder au déplacement de la ligne double actuellement située sur la rue Saint-Joseph Nord;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite que cette ligne double soit déplacée d'environ **50 mètres plus loin**, afin d'améliorer la circulation et la sécurité des usagers de la route dans ce secteur;

ATTENDU QUE cette modification permettrait de mieux adapter le marquage routier aux conditions particulières du secteur;

Il est proposé à l'unanimité que le conseil municipal de la Municipalité de Rivière-Bleue demande officiellement au

Ministère des Transports et de la Mobilité durable d'évaluer la possibilité de déplacer la ligne double située sur la rue Saint-Joseph Nord d'une distance d'environ **50 mètres**, conformément à la demande formulée par la Municipalité;

QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable soit invité à effectuer les vérifications nécessaires sur les lieux et à apporter les modifications requises au marquage routier, s'il juge la demande conforme aux normes applicables;

QUE la direction générale soit autorisée à transmettre la présente résolution ainsi que toute information pertinente au ministère des Transports et de la Mobilité durable afin d'assurer le suivi de cette demande.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

26-10-209 **7.-9 Mandat à Dubé Dion Avocats Inc. pour le recouvrement des taxes dues ainsi que les montants dus sur des comptes en souffrance**

ATTENDU QUE la directrice générale a préparé un état mentionnant le montant de toutes les personnes ayant des taxes municipales, des droits sur les mutations immobilières ainsi que divers comptes dus à la Municipalité;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité peut ordonner à la directrice générale de transmettre un extrait de ces états, à Dubé Dion Avocats inc. pour un recouvrement au moyen d'une action intentée, au nom de la Municipalité, devant la Cour municipale de Rivière-du-Loup selon les dispositions inscrites dans l'entente intervenue entre ceux-ci et la Municipalité;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater Dubé Dion Avocats inc. pour recouvrer, pour et au nom de la Municipalité, les arrérages des taxes, les droits sur les mutations immobilières ainsi que les comptes divers qui sont dus;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont étudié le dossier et ils en sont venus à un consensus;
Michel Fitzback, matricule F 9158 80 5837, montant du 2 735.57 $
Frederick Plourde Landry, matricule F 8857 71 2615, montant du 2 595.57 $

Il est proposé et résolu à l'unanimité, qu'un extrait de l'état de toutes les personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales, droits sur les mutations immobilières ainsi que les montants dus sur

des comptes divers en souffrance, sera transmis à Dubé Dion Avocats inc. afin qu'ils puissent procéder à la récupération des sommes dues à la Municipalité.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

26-10-210 **7.-10 Modification de la résolution 26-03-081**

ATTENDU QUE la Municipalité réserve des sommes pour des projets ou des réalisations spécifiques;

ATTENDU QUE le compte de caisse 455072 est un compte qui était dédié aux opérations du festival;

ATTENDU QUE le compte de bilan 59-110-00-000 Surplus non affecté Festival à été créé dans les premières années du Festival du Bootlegger;

Il est proposé par la conseillère Madame Thérèse Beauregard, que le montant total du compte 455072 à la Caisse populaire du Témiscouata soit transféré au compte courant de la municipalité 400412 et que le montant total du compte 59-110-00-000 soit transféré dans une nouvelle réserve affectée pour les opérations du Festival du Bootlegger.

QUE le montant de cette réserve soit utilisé uniquement pour les activités du Festival du Bootlegger.

QUE à chaque fin d'année il soit autorisé de déposer les sommes excédentaires à l'évènement du Festival du Bootlegger ou de retirer les sommes nécessaires afin de faire le paiement des activités courantes ou des acquisitions ponctuelles.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

26-10-211 **7.-11 Aide aux entreprises – Boucherie Robichaud**

ATTENDU QUE dans le cadre du règlement 2007-289 *Aide aux entreprises,* au cours de l'année 2026, la Municipalité a reçu une demande d'aide financière de Monsieur Victor Robichaud propriétaire de Boucherie Robichaud pour le développement de l'entreprise et le maintien d'emplois;

ATTENDU QUE tous les documents exigés dans le règlement ont été fournis;

ATTENDU QUE Monsieur Steve Murray, coordonnateur du service développement de la MRC de Témiscouata, a étudié tous les documents et recommande à la Municipalité d'accorder une subvention à l'entreprise Boucherie Robichaud puisque celle-ci respecte tous les aspects du plan de développement du service développement de la MRC de Témiscouata;

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la Municipalité accorde une subvention de vingt-cinq mille dollars (25 000 $) à Boucherie Robichaud pour la réalisation de son projet, pour l'année 2026, en vertu du règlement numéro 2007-289 *Aide aux entreprises*.

QUE l'aide financière sera versé de la façon suivante :

- 2026 — 5 000 $ montant de départ
- 2027 — 5 000 $ montant versé en septembre conditionnel à ce que l'entreprise soit toujours opérationnelle.
- 2028 — 5 000 $ montant versé en septembre conditionnel à ce que l'entreprise soit toujours opérationnelle.
- 2029 — 5 000 $ montant versé en septembre conditionnel à ce que l'entreprise soit toujours opérationnelle.
- 2030 — 5 000 $ montant versé en septembre conditionnel à ce que l'entreprise soit toujours opérationnelle.

ATTENDU QUE Boucherie Robichaud doit respecter toutes les conditions inscrites au règlement ci-haut mentionné afin de recevoir cette subvention.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

26-10-212 **7.-12 Aide aux entreprises – Transport Rosaire Bouchard**

ATTENDU QUE dans le cadre du règlement 2007-289 *Aide aux entreprises,* au cours de l'année 2026, la Municipalité a reçu une demande d'aide financière de Monsieur Hugues Bélanger, propriétaire de Transport Rosaire Bouchard pour le développement de l'entreprise et le maintien d'emplois;

ATTENDU QUE tous les documents exigés dans le règlement ont été fournis;

ATTENDU QUE Monsieur Steve Murray, coordonnateur du service développement de la MRC de Témiscouata, a étudié tous les documents et recommande à la Municipalité d'accorder une

subvention à l'entreprise Transport Rosaire Bouchard puisque celle-ci respecte tous les aspects du plan de développement du service développement de la MRC de Témiscouata;

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la Municipalité accorde une subvention de vingt-cinq mille dollars (25 000 $) à Transport Rosaire Bouchard pour la réalisation de son projet, pour l'année 2026, en vertu du règlement numéro 2007-289 *Aide aux entreprises*.

QUE l'aide financière sera versé de la façon suivante :

- 2026 5 000 $ montant de départ

- 2027 5 000 $ montant versé en septembre conditionnel à ce que l'entreprise soit toujours opérationnelle.

- 2028 5 000 $ montant versé en septembre conditionnel à ce que l'entreprise soit toujours opérationnelle.

- 2029 5 000 $ montant versé en septembre conditionnel à ce que l'entreprise soit toujours opérationnelle.

- 2030 5 000 $ montant versé en septembre conditionnel à ce que l'entreprise soit toujours opérationnelle.

ATTENDU QUE **Transport Rosaire Bouchard** doit respecter toutes les conditions inscrites au règlement ci-haut mentionné afin de recevoir cette subvention.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

26-10-213 **7.-13 Aide aux entreprises – Les poils eau vent**

ATTENDU QUE dans le cadre du règlement 2007-289 *Aide aux entreprises,* la Municipalité a reçu une demande d'aide financière de Madame Jessica Fitzback pour le développement de son entreprise;

Il est proposé par le conseiller Madame Véronique Bossé, que la Municipalité tienne compte de la présente demande et enclenche le processus afin de déterminer si **Les poils eau vent**, se qualifie pour recevoir l'aide financière prévue en vertu du règlement numéro 2007-289 *Aide aux entreprises*.

QUE pour recevoir l'aide financière, Les poils eau vent doit satisfaire à toutes les conditions requises dans le présent dossier.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

26-10-214 **7.-14 Demande de subvention – La petite bouffe des Frontières**

ATTENDU QUE Madame Jane Breton, coordonnatrice des services à la petite bouffe des Frontières, sollicite un soutien financier de la Municipalité pour assurer le bon fonctionnement de cet organisme;

ATTENDU QUE cette demande est pour l'année 2026-2027;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont procédé à une étude du dossier et ils en sont venus à un consensus;

Il est proposé par Madame Thérèse Beauregard que la Municipalité accepte d'accorder un soutien financier à l'organisme la petite bouffe des Frontières en versant 1,00 $ per capita pour l'année 2026-2027, soit 1310,00 $.

QUE les deniers nécessaires seront puisés au compte 02-110-00-699 ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

8.- AFFAIRES NOUVELLES

Aucun autre sujet de discussions n'est ajouté suite aux précédents échanges.

9.- PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont formulées à la suite des précédents échanges.

10.- CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

À **19 h 51,** tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire Monsieur Claude H. Pelletier, déclare la séance close et lève l'assemblée.

Je, Claudie Levasseur, directrice générale, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.

Directrice générale

En signant le procès-verbal, Claude H. Pelletier, maire, est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Maire